



ZONE:H01-21

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Unifamiliale	●	●								
	H-2 : Bifamiliale										
	H-3 : Multifamiliale			●	●						
	H-4 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Détail et de services de proximité										
	C-2 : Détail local										
	C-3 : Service professionnel et spécialisé										
	C-4 : Commerces d'hébergement, de restauration et reliés aux activités récréotouristiques										
	C-5 : Débits d'essence										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Industrie agroalimentaire										
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
	P-1 : Institutionnel et administratif										
	P-2 : Parc, terrain de jeux et espace naturel										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	P-4 : Activités récréotouristiques et de loisir										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture du sol										
A-2 : Élevage											
A-3 : Élevage en réclusion											
N : AIRE NATURELLE											
N-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●		●							
	Contiguë		●		●						
	MARGE										
	Avant minimale (m)	6	6	6	6						
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2						
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4						
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6						
	BÂTIMENT										
	Hauteur minimale/maximale (étages)	2/2	2/2	2/2	2/2						
	Hauteur maximale (mètres)	10.5	10.5	10.5	10.5						
	Superficie d'implantation minimale (m ²)	125	125	125	125						
	Largeur minimale (m)	9	9	9	9						
	Largeur maximale (m)	25	25	25	25						
	RAPPORTS										
	Logement/Bâtiment (minimum)	2	2	2	2						
	Logement/Bâtiment (maximum)	6	6	6	6						
	Espace bâti/Terrain (maximum)	0.25	0.25	0.25	0.25						
	Espace plancher/Terrain (maximum)	0.5	0.5	0.5	0.5						
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m ²)	650	650	1500	1500							
Largeur minimale (m)	25	25	25	25							
Profondeur minimale (m)	50	50	50	50							
DIVERS											
PIIA	●	●	●	●							
PAE	●	●	●	●							
Notes particulières											
NOTES										Amendements	
										No. Régl.	Date